

COMPTE RENDU DE SÉANCE

DU 21 juillet 2022

L'an deux mille vingt et deux le vingt et un juillet mai, le Conseil Municipal de la Commune de Perrex (Ain) étant assemblé en session ordinaire dans la salle du conseil après convocation légale, sous la présidence de Monsieur VIGHETTI Jean-Jacques, Maire, assisté de Madame Isabelle BUIRET, secrétaire de mairie.

Date de la convocation : le 12 mai 2022

Étaient présents : Mmes et MM. AMEIL Marc - ANELARD Maryannick - DEGLETAGNE PICARD Béatrice - FARGEOT Julien - JACOBBERGER Christophe - JEAN Denis - MONTANGERAND Jean-Michel - RENOUD Clément.

Le quorum étant réuni pour délibérer valablement, le conseil municipal examine les points inscrits à l'ordre du jour.

Absents excusés : Mmes et MM. BOUCHARD Sabrina - GEINDREAU Stève - MARECHAL Christine - MAZUIR Marie-Laure - MON MATHEY Estelle

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du code d'administration communale, à la désignation d'un secrétaire de séance parmi les membres du conseil : M. Marc AMEIL accepte la fonction.

Avant d'ouvrir la séance du conseil municipal, Jean-Jacques Vighetti invite les élus à faire mémoire de Monsieur Guy Geindreau, adjoint au maire de l'équipe municipale précédente, décédé le 13 juillet 2022.

Après avoir respecté une minute de silence, Monsieur le maire rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 19 mai 2022
2. Délibération préalable à l'envoi d'une demande de subvention en vue de réaliser des aménagements dans le local alloué à Neisa Café
3. Délibération visant à valider l'engagement financier proposé par la communauté dans le cadre de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)
4. Délibération visant à valider des opérations comptables (provisions)
5. Délibération relative au renouvellement des contrats d'assurance souscrits par la commune
6. Information relative à la création d'une classe supplémentaire en septembre prochain
7. Information relative à l'organisation du recensement de la population prévue entre le 19 janvier et le 18 février 2023
8. Informations échangées au cours des commissions communales et intercommunales réunies depuis le 19 mai 2022
9. Information avant transmission au service compétent des permis de construire et déclarations préalables déposées depuis le 19 mai 2022
10. Questions diverses

1. Approbation du compte- rendu de la séance du 19 mai 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Délibération préalable à l'envoi d'une demande de subvention en vue de réaliser des aménagements dans le local alloué à Neisa Café

Objet : Avant d'adresser la demande de subvention à laquelle ouvre droit le programme de rénovation du local communal mis à disposition de l'entreprise Neisa café, il est proposé au conseil municipal de valider le programme des travaux estimé à un montant de 32 000 euros. (Maçonnerie, menuiserie, isolation, électricité et carrelage). Une demande de subvention sera adressée à la Région.

Décision : La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

3- Délibération visant à valider l'engagement financier proposé par la communauté dans le cadre de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

Objet : A la suite de la conférence des maires du 27 janvier 2022, la communauté de communes a proposé à l'ensemble de ses membres d'adhérer au programme de lutte contre les méfaits du frelon asiatique. Il est en conséquence proposé à la commune de Perrex d'adhérer en versant une cotisation annuelle de 100 euros.

Décision : La proposition est adoptée à l'unanimité.

4- Délibération visant à valider des opérations comptables (sur un compte de provisions)

Objet : Le Maire rappelle au conseil en quoi consiste les provisions pour risques et charges. Elles sont destinées à couvrir un risque ou une charge qui va générer une sortie de ressources vis-à-vis d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente.

L'article 47-2 de la Constitution dispose que « les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière ». Il convient donc de valider la somme de 500 re en provisions au compte 6817

Décision : La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Délibération relative au renouvellement des contrats d'assurance souscrits par la commune

Objet : Les contrats d'assurances souscrits par la commune arrivant à échéance, des projets sont à l'étude avec la SMACL Faute d'avoir reçu les propositions d'autres concurrents, il est envisagé de renouveler les contrats avec la SMACL à un tarif de 5 476,63 TTC finalement plus avantageux et pour des garanties sensiblement étendues.

Décision : La proposition est adoptée à l'unanimité.

6- Information relative d'une classe supplémentaire à la rentrée prochaine

L'Académie a décidé l'ouverture d'une classe supplémentaire à Perrex. Les préinscriptions font apparaître l'entrée à l'école de Perrex d'un effectif conséquent. Aussi la décision de création, provisoire pour le moment, d'une classe supplémentaire satisfait tant l'association des parents d'élèves que la municipalité qui avait soutenu la démarche engagée par les parents d'élèves. En conséquence, des aménagements seront prévus pour répondre aux besoins nouveaux. Compte tenu du programme de travaux réalisé l'an dernier, les aménagements demandés n'entraîneront aucune dépense conséquente.

7- Information relative à l'organisation du recensement de la population prévue entre le 19 janvier et le 18 février 2023

Sur la commune de Perrex, une opération de recensement de la population sera organisée au cours de l'hiver prochain. Madame la secrétaire de mairie est désignée comme coordinatrice de cette mission.

8 Informations échangées au cours des commissions communales et intercommunales réunies depuis le 17 mars 2022

- 8.1 Réunion du conseil d'école : sans revenir sur le point n° 6, sont précisés les effectifs attendus à la rentrée de septembre soit 28 élèves en petite et moyenne sections de maternelle, 21 en grande section, 20 en CE1 et CE2 (classe ajoutée) et 17 en CM1 et CM2.
- 8.2 Réunion de la commission d'assainissement : à signaler, quelques modifications relatives à la facturation.
- 8.4 A la suite de la conférence des maires, le projet de SCOT a été validé par les communautés de communes concernées. Le PLUi peut désormais faire l'objet d'une validation. Dans la foulée, sera initiée l'enquête publique en vue d'appliquer la nouvelle charte à partir de l'été 2023.

9-Information relative aux permis de construire ou aux déclarations préalables déposées depuis le 24 mars 2022

Les élus prennent connaissance des permis et déclarations de travaux déposés en mairie :

SAS LOGIR : Permis d'aménager modification,
M. DUCHAMPS Régis : PC pour rénovation bâtiment,
Mme GRIMALDI Virginie : PC pour construction d'une maison individuelle,
SCI QUENDETI : PC pour construction d'un entrepôt,
Mme DEFAIT Juliette : DP pour installation d'un abri de jardin

M. DEGRANDE Pascal : DP pour construction d'un abri de jardin,
Sté PIE (M. OULED) : DP pour installation de panneaux photovoltaïques,
Mme COUTIER Odile : DP pour installation d'un portail,
M. ALBAN Julien DP pour installation de panneaux photovoltaïques,
M. DOUCET Gilles : DP pour construction d'une piscine
M. FOURIER Bernard : DP pour changement de menuiseries
M. KURPIK : DP installation d'un portillon
Mme DEFAIT Juliette : DP pour installation d'un abri de jardin
ISOWATT (M. OULED) : DP installation de panneaux photovoltaïques,
M. MORELLET Stéphane : DP pour construction d'un auvent

10-Questions diverses.

10.1 Concernant la station d'épuration, les derniers réglages sont en cours. L'inauguration est prévue en septembre.

10-2 L'excédent budgétaire résultant de l'organisation de la course Felix a été réparti équitablement entre l'ensemble des associations qui ont participé à sa réalisation.

10-3 Sont rappelées les difficultés récurrentes de liaison téléphonique et télématique depuis les bureaux de la mairie. Il convient de mettre en œuvre une solution technique appropriée correspondant à l'enveloppe financière réservée. L'instruction du dossier n'est pas close.

10-4 A la suite de l'installation du passe général, le système d'accès aux locaux communaux est normalisé. Barillets et boîtes à clef sont récupérés.

10-5 Il a été demandé d'isoler le local attribué au cyclo club de Perrex en vue de protéger les documents et les archives de l'association.

10-6 Est évoqué le risque lié à la présence d'ambrosie sur le territoire de la commune.

10-7 Le dépliant concernant le colombier du château est envoyé à l'impression pour être disponible lors des prochaines journées européennes du patrimoine.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h 00.

Il fixe un prochain conseil municipal le jeudi 15 septembre à 20h00.